

MAIRIE de BOUCÉ

8 Rte de St Gérard de Vaux

03150 BOUCÉ

☎ 04.70.43.70.78

mairie-bouce@wanadoo.fr

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 14h30 à 17h30

Mardi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 13h30 à 16h30

RENTRÉE SCOLAIRE 2020 – 2021

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

CANTINE SCOLAIRE

- Le prix du repas est de 2,30 Euros. Une facture mensuelle vous sera adressée. Elle doit être réglée à la Trésorerie de Varennes sur Allier **avant la date limite de paiement.**
- Madame BOUTONNAT, la cantinière, est à votre disposition au restaurant scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 9h ou par téléphone au 06.43.41.64.65
- En cas d'absence à l'école, le repas de votre enfant ne sera pas facturé.
- Vous devez prévenir la cantinière au plus tard la veille, au cas où votre enfant ne déjeunerait pas à la cantine alors qu'il est présent à l'école. **En cas de non-respect de cette consigne, le repas sera facturé.**
- Pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine tous les jours, un planning devra être complété à l'avance (voir fiche d'inscription jointe).
- Des serviettes en papier seront fournies aux enfants.
- En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical doit être transmis au médecin scolaire (par l'intermédiaire de la directrice) et un PAI (projet d'accueil individualisé) sera mis en place.
- Si votre enfant a une intolérance alimentaire, vous devez le signaler par écrit (courrier daté et signé à remettre à Mme Boutonnat).
- Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser au secrétariat de Mairie aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le Maire,
Roseline GOURDON